

Les organisations syndicales :

CGT SETE

SNU Tef

SUD Travail

UNSA FNSIT

A

Monsieur LARCHER

Ministre de l'Emploi, de la Cohésion
Sociale et du Logement

55, rue Saint Dominique

75007 Paris

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre,

Vous avez demandé au Medef, dont les adhérents sont assujettis au code du travail, de donner leur avis sur votre plan dit de modernisation de l'inspection du travail.

Vous avez donc choisi de « consulter » sur un même plan, les confédérations de salariés et les organisations patronales, occultant délibérément le fait, que le salarié, maillon faible de la relation contractuelle, est sous la subordination juridique et économique de l'employeur.

Vous confirmez ainsi vos intentions visant à associer le MEDEF à la construction de la « politique travail » du ministère.

La réponse de Mme Parisot du 09/03/2006 est sans surprise :

- le Medef s'oppose au « *développement du contrôle, au renforcement des sanctions pénales, et à une très forte augmentation des effectifs* » ;
- le Medef appelle à *un renforcement du rôle de conseil et de prévention de l'inspection, à des stages obligatoires en entreprise et à l'exigence d'une expérience professionnelle en entreprise* comme conditions préalables d'intégration dans les fonctions d'inspection du travail ;

Bref, le Medef demande que les agents de l'inspection du travail soient conditionnés à l'idéologie dominante : l'inspection du travail doit tenir compte des lois du marché, des contraintes économiques des entreprises et doit faire comprendre aux travailleurs et à leurs représentants que leur protection coûte trop cher.

Pas de scoop ! Le Medef feint d'ignorer que c'est justement l'objectif essentiel de votre plan !

Ne vous méprenez pas : ce n'est pas parce que le Medef est contre votre projet que nous sommes pour et nous continuerons d'en demander son retrait pour des motivations fondamentalement différentes de celles de Mme Parisot : nous

sommes pour une inspection du travail territorialisée, généraliste, indépendante, unifiée et dotée de moyens humains suffisants pour pouvoir contrôler efficacement les employeurs (adhérents ou pas du Medef) dans le cadre d'un ordre public renforcé et non limité à certaines actions en santé-sécurité, au travail illégal,

Enfin, Mme Parisot dresse le portrait idéal de l'inspection du travail :

- qui devrait être peu nombreuse
- sans autre pouvoir que le « conseil »
- si possible composée d'anciens DRH
- non syndiquée
- appliquant un petit guide négocié localement avec son organisation patronale.

Nous constatons donc, une fois de plus, que les agents de l'inspection sont caricaturés, dénigrés, et que leur impartialité est suspectée.

Ces propos insultants justifient une dénonciation publique de votre part. A défaut, une nouvelle fois, vous laisseriez libre court aux dérapages, violences, agressions, obstacles à fonction qui se développent à l'encontre des agents de contrôle.

A cette occasion, vous pourriez rappeler à mme Parisot, que l'exercice du droit syndical protégé par la constitution, doit s'appliquer dans toute entreprise privée et dans toute administration publique.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations syndicales.

CGT-SETE

SNU-TEF

SUD-TRAVAIL

UNSA-FNSIT

Paris, le 28 avril 2006

NB : une copie de la présente est adressé à Mme Parisot